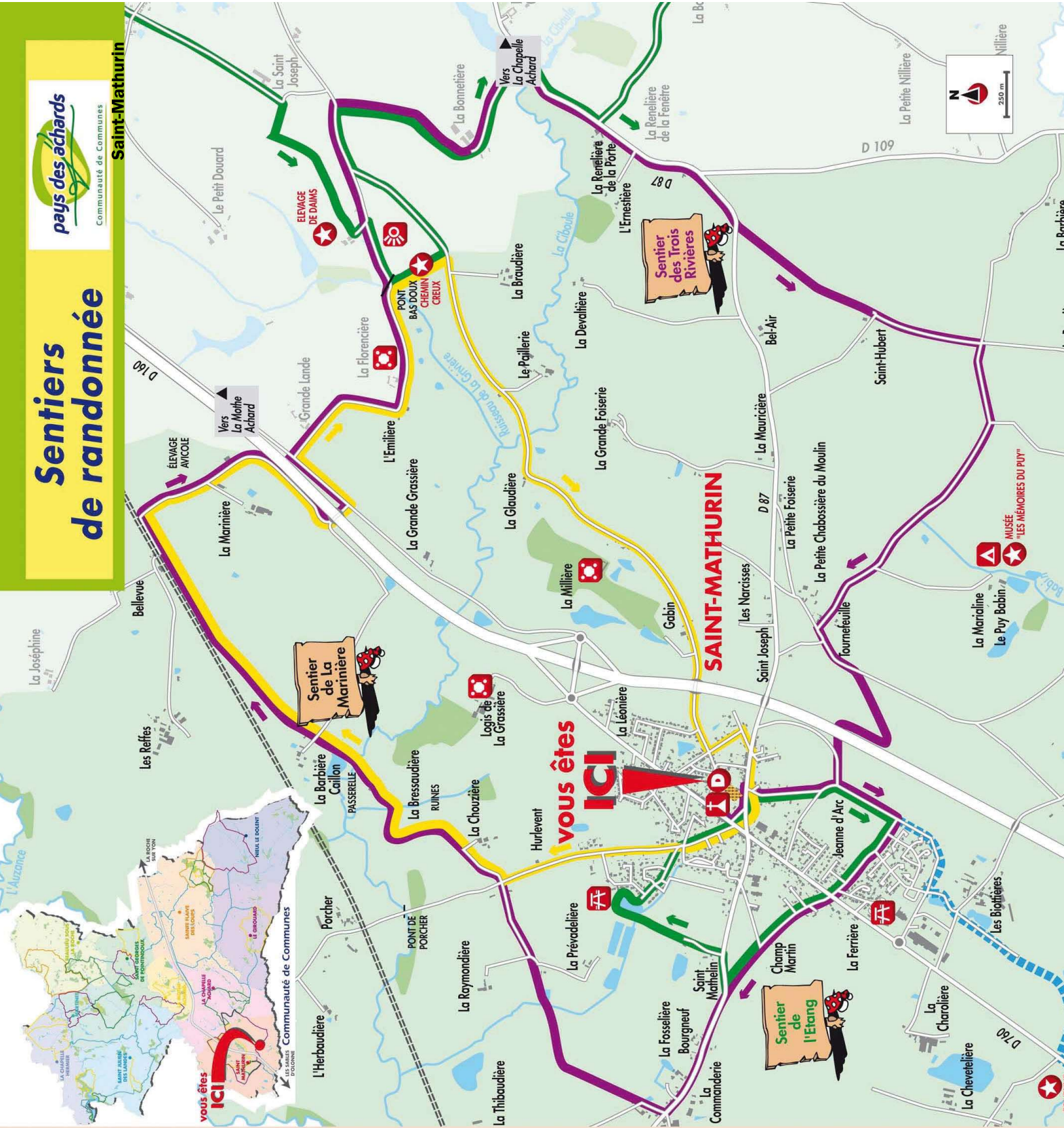


Sentiers de randonnée



Commune de Saint-Mathurin



Il est conseillé de suivre le sens de parcours indiqué, à partir du point de départ.
La durée de chaque circuit est donnée à titre indicatif pour un marcheur. La difficulté (nombre d'étoiles) est basée sur le dénivelé rencontré.

Étant donné leur caractère naturel, en période hivernale, certains chemins sont moins praticables.

Recommandations générales :

Randonneurs, vous êtes les invités discrets et attentifs de la nature, restez sur les sentiers balisés et respectez l'environnement (ne jetez aucun déchet sur votre parcours). Prenez garde à ne pas effrayer les animaux et ne pas oublier de fermer les barrières derrière vous.
Soyez prudents à la traversée des routes et marquez de préférence sur le côté gauche de la chaussée lorsqu'il s'agit de routes circulantes.

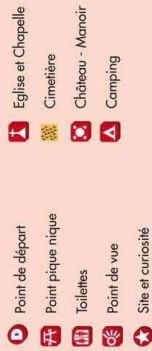
En période de chasse, promeneurs et randonneurs devront être particulièrement vigilants et respecter les panneaux d'avertissement mis en place.

Balisage

La couleur de balisage utilisée pour le jalonnement des itinéraires est mentionnée ci-dessous et sur les fiches descriptives du guide des sentiers.
La liaison des Acharchs à la Mer (signalétique particulière) est indiquée sur le plan par des pointillés.



Pictogrammes



Balisage : **Sentier de l'Étang**
Distance : 4 km
Durée moyenne de marche : 1h
Difficulté : ☆

Balisage : **Sentier de La Marinière**
Distance : 11 km
Durée moyenne de marche : 2h30
Difficulté : ☆

Balisage : **Sentier des Trois Rivières**
Distance : 19 km
Durée moyenne de marche : 4h15
Difficulté : ☆☆

POUR SE PROCURER LE GUIDE

Office de Tourisme
 du Pays des Acharchs
 85150 LA MOTTE ACHARD
 Tél : 02.52.05.30.49
 Internet : www.paysdesacharchs.com
 Communauté de Communes
 du Pays des Acharchs
 2 rue Mahal Biron
 CS 80116
 85150 LA CHAPELLE ACHARD
 Internet : www.paysdesacharchs.fr